



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Zones rurales

Question au Gouvernement n° 2083

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'integration.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le developpement du territoire etait marquee par la volonte de relancer une grande politique d'aménagement du territoire. Les debats qui se sont deroules a cette occasion ont suscite de vifs espoirs dans notre pays, notamment dans les zones rurales ou la population refuse le declin et oeuvre quotidiennement pour maintenir la vie et l'emploi. A ce titre, quarante-deux pays tests ont ete retenus et, a titre experimental, ont fait l'objet d'etudes realisees par la DATAR.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces experimentations ? Quels en sont les resultats ? Ou en sommes-nous aujourd'hui ? Sera-t-il donne une suite aux pays tests, notamment par le developpement d'une veritable politique des pays sur l'ensemble du territoire national ?

Par ailleurs, comptez-vous, monsieur le ministre, comme le prevoit la loi d'orientation, presenter un projet de loi sur le developpement rural ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Republique et Liberte et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'integration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'integration. M. Le Nay connait parfaitement, au moins pour le pays Centre-Ouest-Bretagne, l'evolution de l'experimentation que le Gouvernement a voulu conduire. Un rapport preliminaire de la DATAR a ete largement diffuse. Le rapport definitif est au point et sera publie dans les jours qui viennent.

Je rappelle une fois encore devant l'Assemblée nationale que les pays ne constituent pas un echelon administratif supplementaire, qu'ils ne sont pas l'affaire des prefets mais celle des elus qui rassemblent autour d'eux les forces economiques, politiques et sociales.

M. Patrick Ollier. Tres bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'integration. Et le premier resultat qui sera important pour ceux qui auront bien conduit l'experimentation de pays, c'est que les propositions desdits pays pourront etre integrees dans les futurs contrats de plan Etat-region. Voila la reponse a la premiere partie de votre question.

M. Robert Pandraud. Tres bonne reponse !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'integration. J'ajoute que, depuis un an, le Gouvernement applique strictement la loi d'orientation du 5 fevrier 1995 votee par le Parlement de la Republique. J'aurai pris, en une annee, vingt-huit decrets d'application. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) C'est dire que nous ne prenons pas de retard et que, contrairement a ceux qui nous critiquent, nous faisons de l'aménagement du territoire une priorite qui se concretisera au cours de l'annee 1997 par le schema d'aménagement et de developpement du territoire et par le plan en faveur du monde rural, qui fait l'objet d'une concertation interministerielle commençant ces jours-ci et auquel vous etes particulierement attache.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire était marquée par la volonté de relancer une grande politique d'aménagement du territoire. Les débats qui se sont déroulés à cette occasion ont suscité de vifs espoirs dans notre pays, notamment dans les zones rurales où la population refuse le déclin et œuvre quotidiennement pour maintenir la vie et l'emploi. À ce titre, quarante-deux pays tests ont été retenus et, à titre expérimental, ont fait l'objet d'études réalisées par la DATAR.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces expérimentations ? Quels en sont les résultats ? Ou en sommes-nous aujourd'hui ? Sera-t-il donné une suite aux pays tests, notamment par le développement d'une véritable politique des pays sur l'ensemble du territoire national ?

Par ailleurs, comptez-vous, monsieur le ministre, comme le prévoit la loi d'orientation, présenter un projet de loi sur le développement rural ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. M. Le Nay connaît parfaitement, au moins pour le pays Centre-Ouest-Bretagne, l'évolution de l'expérimentation que le Gouvernement a voulu conduire. Un rapport préliminaire de la DATAR a été largement diffusé. Le rapport définitif est au point et sera publié dans les jours qui viennent.

Je rappelle une fois encore devant l'Assemblée nationale que les pays ne constituent pas un échelon administratif supplémentaire, qu'ils ne sont pas l'affaire des préfets mais celle des élus qui rassemblent autour d'eux les forces économiques, politiques et sociales.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Et le premier résultat qui sera important pour ceux qui auront bien conduit l'expérimentation de pays, c'est que les propositions desdits pays pourront être intégrées dans les futurs contrats de plan État-région. Voilà la réponse à la première partie de votre question.

M. Robert Pandraud. Très bonne réponse !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. J'ajoute que, depuis un an, le Gouvernement applique strictement la loi d'orientation du 5 février 1995 votée par le Parlement de la République. J'aurai pris, en une année, vingt-huit décrets d'application. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) C'est dire que nous ne prenons pas de retard et que, contrairement à ceux qui nous critiquent, nous faisons de l'aménagement du territoire une priorité qui se concrétisera au cours de l'année 1997 par le schéma d'aménagement et de développement du territoire et par le plan en faveur du monde rural, qui fait l'objet d'une concertation interministérielle commençant ces jours-ci et auquel vous êtes particulièrement attaché.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Le Nay Jacques](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2083

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 1996, page 8417

Réponse publiée le : 18 décembre 1996, page 8417

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 décembre 1996